

A Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de St Gaudens
Palais de justice
BP 189
31806 ST GAUDENS CEDEX

PLAINTÉ

Article 40 du Code de Procédure Pénale

PLAIGNANT : Nos Amis Les Oiseaux (NALO) association loi 1901
xxx xxxxx xxxxxx xxxxxxx – Courriel : association.nalo@free.fr

CONTRE : X

Le plaignant défère les infractions suivantes à votre décision d'engager des poursuites dans les circonstances de fait et par les moyens de droits ci-après développés.

FAITS

La Dépêche du Midi a publié le 12/08/2015 un article « Indignés par l'hécatombe mystérieuse de pigeons » dont voici le contenu :

<http://www.ladepeche.fr/article/2015/08/12/2158255-indignes-par-l-hecatombe-mysterieuse-de-pigeons.html>

Indignés par l'hécatombe mystérieuse de pigeons

Dans le centre-ville de Cazères, c'est un spectacle peu réjouissant qui attend les promeneurs empruntant le passage de l'Hourride. **De nombreux pigeons morts jonchent le sol, les toits ou les poutres du lavoir**, dégageant une odeur pestilentielle et on peut observer **plusieurs bêtes agonisantes** (certaines depuis plusieurs jours) le long du cours d'eau.

L'association Cazères Éthique ainsi que les habitants du quartier dénoncent avec force cette extermination de pigeons, **probable résultat d'un empoisonnement** : «Depuis la découverte des premiers cadavres autour du 15 juillet, nous estimons **qu'environ 100 à 120 pigeons ont été décimés à raison de 10 à 20 pigeons intoxiqués quotidiennement**. Quand **aux espèces sauvages, il est impossible de comptabiliser les pertes**. C'est un acte digne d'un simple d'esprit que d'agir ainsi, car au-delà des pigeons, c'est toute la chaîne animale qui est impactée et la biodiversité le long de l'Hourride est en grand danger. Nous n'entendons plus et ne voyons plus d'oiseaux habituellement nombreux à cet endroit.

Disparition des merles et des tourterelles

Les merles, les moineaux et même les tourterelles ont disparu. Les services techniques de la ville ont également retrouvé **un cadavre de chat** derrière la nouvelle médiathèque, habituellement lieu de villégiature, devenu aujourd'hui un mouvoir pour les pigeons.

Les cadavres n'étant pas ramassés, les habitants du quartier les jettent dans le cours d'eau pour éviter l'empoisonnement des animaux de compagnie.

Une plainte contre X

«Le poison se répand donc dans l'eau que vont boire les volatiles sauvages» s'alarme l'association Cazères Éthique en ajoutant : «Facteur aggravant, nous avons informé la mairie par téléphone et par courrier, qui à notre grand étonnement est restée muette. Le 4 août, nous nous sommes rendus à la mairie pour avoir des explications et demander qu'au moins les cadavres de pigeons soient ramassés pour éviter les risques de propagations de maladies et d'infections, ce qui n'a toujours pas été fait...»

Après la venue des gendarmes venus constater les dégâts, l'association a joint la police municipale seule habilitée à faire une enquête intra-muros. «On nous a informés que seul le dépôt d'une plainte contre X permettra de faire bouger les choses», explique Didier Cros de Cazères Éthique.

Les faits se passent de commentaires.

DISCUSSION

Sur l'illégalité de la mise en œuvre de l'empoisonnement des pigeons : Les infractions suivantes peuvent être retenues :

Mise en danger de la vie d'autrui article 223-1 du Code Pénal (un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende).
Destruction d'espèce protégée (moineau domestique) article L415-3 du Code de l'Environnement (un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende).
Chasse illicite des espèces sauvages (merles, tourterelles) en temps et moyens prohibés articles R428-7, R428-8 (amende 5° classe) et pour le poison article R427-10, du Code de l'Environnement.
Mise à mort sans motif d'un animal domestique (le chat) article R655-1 du Code Pénal (amende 5° classe).
Mauvais traitements envers un animal domestique article R 654-1 du Code Pénal (amende 4° classe), les pigeons biset harts empoisonnés étant domestiques et c'est l'article L214-3 du Code Rural qui s'applique.

PAR CES MOTIFS, et tous autres à produire, déduire ou suppléer, au besoin d'office, le plaignant conclut qu'il plaise à Monsieur le Procureur de la République d'ouvrir une enquête afin de trouver et poursuivre le ou les auteurs des infractions mentionnées.

Fait à Langey, le 12/08/2015

Pascal Cousin, Président de l'association Nos Amis Les Oiseaux - NALO

Pièces jointes

La Dépêche du Midi du 12/08/2015 l'article « Indignés par l'hécatombe mystérieuse de pigeons ».

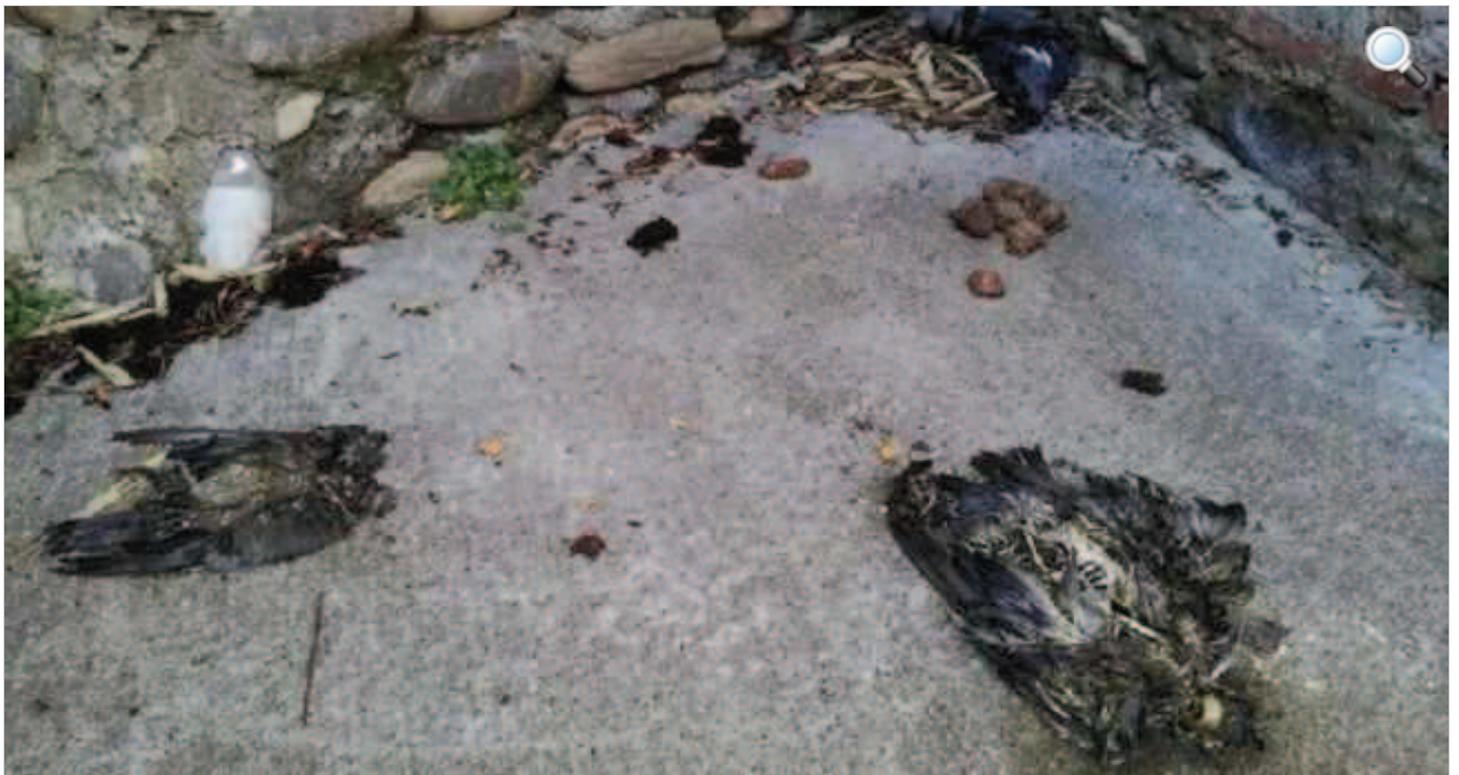
Indignés par l'hécatombe mystérieuse de pigeons

Article exclusif**réservé aux abonnés** Voir l'offre Digital

Votre crédit de bienvenue en cours : 20 articles

Publié le 12/08/2015 à 03:50, Mis à jour le 12/08/2015 à 08:52

Faits divers



On trouve des oiseaux morts sur les charpentes des maisons./

Dans le centre-ville de Cazères, c'est un spectacle peu réjouissant qui attend les promeneurs empruntant le passage de l'Hourride. De nombreux pigeons morts jonchent le sol, les toits ou les poutres du lavoir, dégageant une odeur pestilentielle et on peut observer plusieurs bêtes agonisantes (certaines depuis plusieurs jours) le long du cours d'eau.

L'association Cazères Éthique ainsi que les habitants du quartier dénoncent avec force cette extermination de pigeons, probable résultat d'un empoisonnement : «Depuis la découverte des premiers cadavres autour du 15 juillet, nous estimons qu'environ 100 à 120 pigeons ont été décimés à raison de 10 à 20 pigeons intoxiqués quotidiennement. Quand aux espèces sauvages, il est impossible de comptabiliser les pertes. C'est un acte digne d'un simple d'esprit que d'agir ainsi, car au-delà des pigeons, c'est toute la chaîne animale qui est impactée et la biodiversité le long de l'Hourride est en grand danger. Nous n'entendons plus et ne voyons plus d'oiseaux habituellement nombreux à cet endroit.

Disparition des merles et des tourterelles

Les merles, les moineaux et même les tourterelles ont disparu. Les services techniques de la ville ont

également retrouvé un cadavre de chat derrière la nouvelle médiathèque, habituellement lieu de villégiature, devenu aujourd'hui un mouoir pour les pigeons.

Les cadavres n'étant pas ramassés, les habitants du quartier les jettent dans le cours d'eau pour éviter l'empoisonnement des animaux de compagnie.

Une plainte contre X

«Le poison se répand donc dans l'eau que vont boire les volatiles sauvages» s'alarme l'association Cazères Éthique en ajoutant : «Facteur aggravant, nous avons informé la mairie par téléphone et par courrier, qui à notre grand étonnement est restée muette. Le 4 août, nous nous sommes rendus à la mairie pour avoir des explications et demander qu'au moins les cadavres de pigeons soient ramassés pour éviter les risques de propagations de maladies et d'infections, ce qui n'a toujours pas été fait...»

Après la venue des gendarmes venus constater les dégâts, l'association a joint la police municipale seule habilité à faire une enquête intra-muros. «On nous a informés que seul le dépôt d'une plainte contre X permettra de faire bouger les choses», explique Didier Cros de Cazères Éthique.

Annie Mitault

CAZÈRES FAITS DIVERS

AILLEURS SUR LE WEB



Faites des économies grâce aux aides financières éco-rénovation (renovation-info-service.gouv.fr)

- PES 2016 vs la réalité : Des comparatifs photos époustouflants (Gameblog)
- Une mère humilie sa fille en découvrant sa page sur Facebook (Oekais)
- Fournisseurs d'électricité : l'ouverture du marché est bénéfique pour les... (Happ'e)
- La fille illégitime d'Albert de Monaco parle de sa vie publiquement (La Parisienne)

A LIRE AUSSI



Les agriculteurs contrôleurs tombent sur un gérant résistant

- Sarthe : un couple soupçonné d'avoir empoisonné leurs deux fillettes
- Stéphane Bern se confie sur son compagnon : «Nous vivons ensemble depuis 10 ans»
- A Toulouse, le film à scandale «Love» s'est pris un bide
- USA : un randonneur dévoré par des grizzlis

Recommandé par

Donner votre avis !

CHARTRE DE MODÉRATION

Envie de réagir ? Connectez-vous et donnez votre avis sans attendre !

JE M'INSCRIS

JE ME CONNECTE

Réactions des lecteurs